

Séance du Conseil du
4 mai 2020

Le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace siège en séance ordinaire ce lundi 4 mai 2020 par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence : M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, les conseillers MM Pierre Martineau, Jonathan Daigle et Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Évelyne Gallet et Chantal Côté. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière. Celle-ci agit en tant que secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 daté du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et la directrice générale puissent y participer par visioconférence.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Affaires nouvelles :**
 - a) Résolution d'appui pour le déploiement d'Internet haute vitesse;
 - b) Ratification d'une modification de la répartition des coûts des travaux pour les entrées de service de deux immeubles à logements;

- c) Avis de motion, modification du règlement 2020-02 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités et dépôt du projet de règlement.

7. Affaires commencées :

- a) Annulation de la résolution numéro 2020-04-13, mandat services professionnels, réfection des conduites.

8. Informations générales;

9. Période de questions générales;

10. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences par visioconférence

Sont présents : M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron
M. Pierre Martineau, siège #1
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M^{me} Pauline Joncas, siège # 3
M. Gaétan Bélanger, siège #4
M^{me} Évelyne Gallet, siège #5
M^{me} Chantal Côté, siège #6

2020-05-01

Adoption de
l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger, appuyé par la conseillère Évelyne Gallet, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2020-05-02

Adoption du
procès-verbal

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle, et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020, après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé avec dispense de lecture.

Une correction est apportée aux comptes payés de la dernière réunion. Les dépôts directs étaient inscrits du numéro P2000082 au numéro P2000123 alors que nous aurions dû lire plutôt du numéro P2000082 au numéro P2000124.

2020-05-03

Ratification des
comptes

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par la conseillère Chantal Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C2000121 au numéro C2000153 inclusivement, les paiements Accès D du numéro L2000041 au numéro L2000056, les dépôts directs du numéro P2000125 au numéro P2000163 pour la somme de 321 906,58 \$ et les salaires de mars 2020 pour une somme de 53 552,33 \$ totalisant ainsi 375 458,91 \$.

6. Affaires nouvelles

2020-05-04

a) Résolution d'appui pour le déploiement d'Internet haute vitesse

Appui déploiement
Internet haute
vitesse

CONSIDÉRANT QUE

la situation actuelle reliée à la COVID-19 force plus que jamais les gens à appliquer la distanciation physique et que la situation entraîne une utilisation accrue des services Internet;

CONSIDÉRANT QU'

il est primordial que tous les citoyens puissent bénéficier d'un accès aux services Internet haute vitesse (aussi appelé « Internet Large Bande » afin que tous puissent télétravailler, communiquer avec leurs proches, se tenir informé, étudier, se divertir et faire des rencontres virtuelles;

CONSIDÉRANT QUE

le Fonds pour la large bande du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui permet aux entreprises de télécommunication canadiennes de soumettre des demandes de financement pour la réalisation de projets d'amélioration de la couverture Internet dans les régions où il a un grand besoin de services Internet à large bande et sans fil mobile;

CONSIDÉRANT QUE

Cogéco Connexion est déjà présent dans certaines municipalités de notre territoire pour le déploiement de son service Internet, considéré maintenant comme essentiel, mais que plusieurs secteurs sont encore non ou mal desservis à ce jour compte tenu de notre territoire rural;

CONSIDÉRANT QUE

l'amélioration des services Internet permettra aux ménages, aux entreprises et aux institutions communautaires de suivre le rythme de l'évolution technologique et de participer pleinement à l'économie numérique;

CONSIDÉRANT QUE

le manque d'accès à un service « Internet à haut débit » a empêché les résidents de profiter de plusieurs services offerts, de services gouvernementaux et de télétravail, devenus essentiels pour poursuivre les activités professionnelles;

CONSIDÉRANT QU'

en 2020, la couverture Internet à haute vitesse doit être disponible et de qualité sur tout le territoire de la MRC;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Proposé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace reconnaît les efforts que COGÉCO Connexion déploie, appuie sa demande au Fonds du CRTC pour les communications à large bande et espère que Cogéco Connexion recevra du CRTC le financement nécessaire à son projet sur notre territoire pour que l'amélioration de la connectivité soit une réalité pour notre communauté.

b) Ratification d'une modification de la répartition des coûts des travaux pour les entrées de service de deux immeubles à logements

2020-05-05

Ratification coûts
entrées de service
immeubles logements

CONSIDÉRANT le règlement 2020-02 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de ce règlement fixe le partage des coûts lors d'un raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE lorsque les coûts sont supérieurs à 5 000 \$, le Conseil doit en autoriser l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT QUE nous avons deux projets de logements multiples et que le Conseil désire appliquer différemment le partage des coûts et doit en autoriser un des deux puisque les coûts estimés sont supérieurs à la limite permise;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le partage des coûts pour les branchements des immeubles du 120, place de l'Église et celui du 582, route du Souvenir soit réparti différemment de ce qui est inscrit à l'article 7 du règlement 2020-02. Le Conseil autorise la directrice générale à modifier le partage des coûts pour une part de 2 500 \$ du promoteur pour l'immeuble du 120, place de l'Église. Pour l'immeuble du 582, route du Souvenir, un calcul équivalent sera fait.

c) Avis de motion, modification du règlement 2020-02 décrétant la

AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-02
CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT
DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS**

Je, soussigné, Jonathan Daigle, conseiller de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, précise qu'un avis est donné pour la présentation d'un règlement décrétant la modification du règlement 2020-02 concernant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités, et ce, avec dispense de lecture.

Note au procès-verbal :

Le conseiller donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

7. Affaires commencées :

a) Annulation de la résolution numéro 2020-04-13, mandat de services professionnels pour la réfection des conduites

2020-05-06

Annulation résolution
2020-04-13

CONSIDÉRANT QUE les modalités du programme de subvention du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) rendent certaines dépenses non admissibles si le mandat a été octroyé avant la réception de la lettre officielle du ministre confirmant l'admissibilité de la Municipalité au programme;

CONSIDÉRANT QU' en raison de ces modalités, il y a lieu d'annuler la résolution 2020-04-13 dans le cadre du projet de réfection des conduites sur la route du Souvenir et les rues du Coteau, Manoir Ouest et Caron;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme d'ingénierie est valide pour une période de 180 jours et que le décompte se fait à compter du 26 février 2020;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'annuler à toutes fins que de droit la résolution numéro 2020-04-13;

QU'EN conséquence, la Municipalité n'est aucunement liée et n'a

jamais été contractuellement liée, à ce jour, à Tetra Tech pour la réalisation de l'ensemble des activités découlant de l'appel d'offres pour le contrat de services professionnels pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de réfection des conduites sur la route du Souvenir et les rues du Coteau, Manoir Ouest et Caron. Une seule résolution de ce Conseil permettra de confirmer l'octroi de ce contrat dans le cadre de l'appel d'offres initié par la Municipalité en tenant compte de la période de validité des soumissions.

QUE la firme Tetra Tech ne pourra en aucun cas réclamer à la Municipalité des dommages et intérêts ou autres frais, honoraires ou réclamations en raison de l'abandon de certaines routes ou de l'abandon du projet en entier en raison de la situation économique actuelle, la Municipalité ne pouvant être liée, quant à ce contrat (ou partie de ce contrat), que par l'adoption d'une résolution de son Conseil.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Tetra Tech afin que la firme soit informée.

8. Informations générales

M^{me} la mairesse informe les gens de différents dossiers.

9. Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par la conseillère Évelyne Gallet, que la séance soit levée à 20 heures 17.

2020-05-07

Levée de
la séance

Sophie Boucher
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse

